

LES ETAPES DES INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS 2021-2022 A L'ISTC POLYTECHNIQUE

- **ÉTAPE 1** : s'inscrire ou se réinscrire obligatoirement **en ligne** sur www.istcpolytechnique.ci en renseignant le formulaire d'inscription ou de réinscription ;
- **ÉTAPE 2** : Imprimer **en ligne** :
 - La fiche d'inscription ou de réinscription ;
 - La fiche d'identification ;
 - La fiche de santé ;
 - La fiche d'engagement pour le paiement des frais de scolarité ;
- **ÉTAPE 3** : Acheter les tissus pour l'uniforme chez les vendeurs agréés (**Inscription en cours du jour**) ;
NB : Exiger un reçu après l'achat des tissus, en faire une (01) copie et la joindre aux fiches imprimées en ligne.
- **ÉTAPE 4** : Se rendre au **Service de la Scolarité et des Statistiques** pour faire signer la fiche d'inscription ou de réinscription ;
- **ÉTAPE 5** : se rendre à l'**Agence comptable** muni(e) de la fiche d'inscription ou de réinscription signée par le Service de la Scolarité et des Statistiques et de la somme de **deux cent soixante-dix mille (270 000) Francs CFA** pour le paiement des frais d'inscription ou de réinscription et du 1^{er} versement des frais de scolarité ;
- **ÉTAPE 6** : Se rendre au **Centre Médical** pour faire signer la fiche médicale ;
- **ÉTAPE 7** : Revenir au **Service de la Scolarité et des Statistiques** pour faire signer la fiche d'identification, déposer les fiches et faire valider l'inscription ou la réinscription pédagogique.
Il est obligatoire de terminer l'inscription ou la réinscription pédagogique par le dépôt des fiches imprimées en ligne et dûment signées au Service de la Scolarité et des Statistiques.

NB :

- se munir également des pièces suivantes :
 - ✓ la copie du reçu de paiement des frais d'inscription ou de réinscription ;
 - ✓ la copie du reçu de paiement des tissus (**Inscription cours du jour**) ;
 - ✓ les originaux et les copies des bulletins de l'année académique 2020-2021 (**Réinscription**) ;
 - ✓ la copie du reçu soldé de l'année académique 2020-2021 (**Réinscription**) ;
 - ✓ la somme de 25 000 FCFA pour le paiement d'une UE non validée ou 35 000 FCFA pour celui de deux ou plusieurs UE non validées (**Réinscription**).